

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 juillet 2024

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Emmanuel BILLET, maire. Monsieur Billy FAUTRELLE est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. Emmanuel BILLET, Christian BOISSON, Catherine BERTIN, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE, Michelle GENTIL, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

Excusés : Martine PRELY donne pouvoir à Catherine BERTIN, Rachel ALBERTINI donne pouvoir à Michelle GENTIL, Arthur BRUSA donne pouvoir à Nicolas URBAIN, Guy JEANDOT donne pouvoir à Véronique RAMEAUX.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa précédente séance du 14 juin 2024.

<i>Objet de la délibération</i> : Reprise de la délibération n°13 du 14 juin 2024.
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération n°13 du 14 juin 2024 est à reprendre puisqu'il n'est pas précisé si les taux des emprunts sont fixes ou variables.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 juin il avait été voté l'acceptation de l'offre de financement du crédit agricole dans les termes suivant : « Retient l'offre de prêt de la banque du crédit Agricole pour deux prêts :

- Un prêt de 140 000€ au taux de 3,65% sur 15 ans soit des échéances trimestrielles de 3 040.45€ auxquelles s'ajoutent 210€ de frais de dossier.
- Un prêt de 195 500€ au taux de 4.285% sur 2 ans (frais de dossier de 293€). Les échéances dépendront des dates de tirages et de remboursements selon le calendrier des versements des subventions ou du FCTVA. »

Il convient de préciser que pour l'emprunt sur 15 ans, le taux de 3,65% est fixe et que pour l'emprunt sur 2 ans le taux est variable, basé sur l'index Euribor 3 mois plus 0,5%. Pour information, au 28 mai 2024, date d'écriture des offres, le taux est de 3.785%+0,5% soit 4,285%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Retient l'offre de la banque du crédit Agricole pour deux prêts :

- Un prêt de 140 000€ au taux de 3,65% fixe sur 15 ans soit des échéances trimestrielles de 3 040.45€. Les frais de dossier s'élèvent à 210€.
- Un prêt de 195 500€ au taux indexé sur l'Euribor 3 mois plus 0,5% (taux de 3,785%+0,5%=4.285% au 28 mai 2024) sur 2 ans. Les frais de dossier s'élèvent à 293€. Les échéances dépendront des dates de tirages et de remboursements selon le calendrier des versements des subventions ou du FCTVA.

Approuve le tableau d'amortissement.

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et tous les documents se rapportant à cette opération.

Objet de la délibération : Notification du marché du vieux pont.

Vu la délibération prise le 8 septembre 2023 concernant les travaux du vieux pont donnant par convention la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Ruffey-sur-Seille à l'ESA, pour l'élaboration des dossiers d'autorisation et les demandes de subventions,

Vu la délibération prise le 8 septembre 2023 attribuant la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du vieux pont de Ruffey-sur-Seille au groupement de l'atelier d'architectures Giulio BALDUINI, mandataire et le Cabinet Philippe GRANDFILS SA Économiste de la construction, cotraitants,

Selon le cahier des charges réalisé par l'architecte et ses cotraitants du marché en lot unique, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée pour une remise des offres le 18 avril 2024 à 17h. Cinq entreprises ont répondu. Selon les critères de sélection établis, l'offre se classant numéro 1 est celle du groupement PATEU ET ROBERT-HUSSOR ERECTA pour un montant de 291 568.80€ HT.

Les travaux seraient réalisés courant 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Notifie le marché au groupement PATEU ET ROBERT-HUSSOR ERECTA pour un montant de 291 568.80€ HT soit 349 882.56€ TTC.

Délègue à Monsieur le maire la signature de tous les documents nécessaires à l'exécution du marché.

Objet de la délibération : Demande de subvention pour les travaux du vieux pont.

Vu la délibération prise le 8 septembre 2023 concernant les travaux du vieux pont donnant par convention la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Ruffey-sur-Seille à l'ESA, pour l'élaboration des dossiers d'autorisation et les demandes de subventions,

Vu la délibération prise le 8 septembre 2023 attribuant la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du vieux pont de Ruffey-sur-Seille au groupement de l'atelier d'architectures Giulio BALDUINI, mandataire et le Cabinet Philippe GRANDFILS SA Économiste de la construction, cotraitants,

Vu l'offre notifiée au groupement PATEU ET ROBERT-HUSSOR ERECTA pour un montant de 291 568.80€ HT soit 349 882.56€ TTC,

Considérant les échanges de l'ESA avec les différents financeurs potentiels (FEDER, DRAC, Département)

Considérant le plan de financement qui s'établirait comme suit :

Dépenses		Recettes		
Poste	Montants	Partenaire	Montants	part
Honoraires HT de maîtrise d'œuvre et suivi de travaux	20 000	FEDER (Union européenne) (60% de 308 043 €)	184 826	43%
Montant travaux HT (Pateu-Robert)	291 569	DRAC (33% de 321 293 €)	96 388	23%
Coordonnateur SPS HT	2 475	Département (5% des dépenses HT)	17 743	4%
Divers et imprévus HT (5%)	15 702	Commune de Ruffey sur Seille	57 031	13%
Révision des prix HT (8%)	25 124	FCTVA (16,404% du montant TTC)	69 855	16%
TVA	70 974			
Total TTC	425 843	Total TTC	425 843	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de faire une demande subvention au FEDER de 60% de 308 043€, à la DRAC de 33% de 321 293€ et au département de 5% de 354 869

Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Demande un déplaçonnement du taux de subvention,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Objet de la délibération : Demande de subvention pour l'achat et l'installation d'un columbarium.

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au cimetière toutes les places du columbarium et caverne sont louées.

Vu le devis de l'entreprise de la Marbrerie Bletteranoise pour un montant de 7 523.33€ HT soit 9 028 € TTC pour un monument de 12 places,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Demande une subvention DETR.

Approuve le plan de financement prévisionnel (subvention DETR espérée de 30% soit 2 257€, autofinancement 5 288€, FCTVA 1 480€

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

DIA :

Le Maire informe le conseil municipal que la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour la vente de la maison appartenant à la succession PETOT située au 1 rue Saint Aignan.

Chauffage salle polyvalente :

Lors du conseil municipal du 14 juin 2024 par délibération n°6 concernant le devis accepté pour la fourniture et la pose de 6 radiateurs 900*900 pour un montant de 9 607.85€ TTC. Comme convenu un autre devis a été demandé pour la fourniture et la pose de 6 radiateurs 2000*700 pour un montant de 12 588.22€ (donc une plus-value supérieur à 20%). Les membres du conseil municipal retiennent cette dernière proposition et charge le Maire de l'exécution des travaux.

La séance est levée à 21h10

Le secrétaire de séance,
Billy FAUTRELLE



Le Maire,
Emmanuel BILLET

